



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence  
CD/CP/ND 229-17  
Mandature 2016 – 2021  
Assemblée Générale 2016-2021/2017-05

**EXTRAIT DE RESOLUTIONS**  
**PROCES-VERBAL N° 2016-2021/2017 - 05.**  
**ASSEMBLEE GENERALE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres de l'assemblée générale se sont réunis le lundi 26 juin 2017 à 08h30 au CFA de Dieppe, Zone marron de la zone Louis Delaporte à Rouxmesnil Bouteilles.

Etaient absents et excusés :

- M. ALLAINGUILLAUME Yves
- M. BRUSCHERA Christophe
- Mme DHENIN Cindy
- M. LEMASSON Rodolphe
- M. MOULARD Dominique
- M. PARRET Pascal
- M. SOLMON Gilles
- Mme TONIN Carmen

Etaient absents et non excusés :

- Mme FABEL Sonia

Etaient présents :

- M. AUTIN Hervé
- Mme CANTEREL Sylvie
- Mme CHICOT Marie-Ange
- M. CROISE David – *entre en séance à 14h50*
- M. DARTOIS Guillaume
- M. DORE Christophe
- M. DUCROC Christian
- Mme DUMESNIL Christine
- M. FALEMPIN François
- M. GUILLON Thierry
- M. HUBERT Michel
- M. LARCHEVEQUE Alain
- M. LEFEBVRE Bruno
- M. MOLLIEN Éric
- M. MORAIS Carlos
- Mme VINET Murielle

Etaient invités et présents :

- M. LEDUC, représentant la DIRECCTE Normandie
- Mme SUTRA, représentant la DGFIP (Direction Générale des Finances Publique)
- Mme TARLEVÉ, Secrétaire Générale
- M. MARIE, Président de la CMA 27
- M. CAVELLIER, membre associé
- M. GOUIN, membre associé
- M. LEVISTRE, membre associé

*Les invités, les membres honoraires, les membres associés participent au débat mais ne prennent pas part au vote.*

## **Assemblée Générale n° 05**

### **Ordre du jour.**

**Le jeudi 23 novembre 2017 à 13h30 dans la grande salle de réunion du  
CFA de la CMA 76 à ROUXMENIL BOUTEILLES**

**L'ordre du jour comprendra les points suivants :**

**Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 26/06/2017.**

### **I POINTS SOUMIS AU VOTE**

#### **Point n°1 :**

**Vote des produits et tarifs 2018 de la CMA76 et proposition de modification des derniers tarifs, adopté par le Bureau en date du 06/11/17 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 20/11/17.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- Proposition de Tarifs et prestations 2018 (documents n°1)

*Intervention en séance :*

- M. MARAIS, Chargé de mission

#### **Point n°2 :**

**Vote de l'arrêté du projet des budgets primitifs n°1 2018 de la CMA 76 et de trois CFA adopté par le bureau en date du 06/11/17 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 20/11/17.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- Comptes de résultat et bilans (documents n°2)

*Intervention en séance :*

- M. MARAIS, Chargé de mission

#### **Point n°3 :**

**Vote de la mise à jour des Représentations extérieures de la CMA 76 :**

- SMA (Seine-Maritime Attractivité), vote de la nomination de M. DORÉ comme trésorier et membre titulaire de l'association SMA,
  - Conseil de développement de Caux Seine développement, vote de la nomination de M. DORÉ en qualité de membre titulaire,
- adopté par le Bureau en date du 06/11/2017.**

*Intervention en séance :*

- Mme Clarice TARLEVÉ, Secrétaire Générale

**Point n°4 :**

Vote relatif à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt : le guichet unique, adoptée par le Bureau en date du 13/07/2017.

Vote sur les conventionnements et financements des actions 2017 à 2019, adopté par le Bureau en date du 12/10/2017.

Intervention(s) en séance :

- - Mme Céline BREBION LEIRE, Directrice Emploi développement innovation

**Point n°5 :**

Vote de la désaffectation du service public ou de l'usage direct du public des locaux et de la parcelle suivante :

- Local du CFA,

- parcelle référencée MK 11 : Parcelle de 3082 m<sup>2</sup>,

identifiés sur le plan du document n° 4, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 41, route de Bonsecours – 76000 ROUEN.

Vote du déclassement de la domanialité publique des locaux et de la parcelle référencée MK 11 : Parcelle de 3082 m<sup>2</sup>, identifiée sur le plan du document n°4, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 41, route de Bonsecours – 76000 ROUEN.

La désaffectation et le déclassement seront à compter de la date du 07/09/17.

Adopté par le Bureau du 07/09/17

Document de travail transmis préalablement :

- Articles L. 3211-13, R. 3211-31 et R 3211-32 du code général de la propriété des personnes publiques (Document n°3).
- Plan cadastral (Document n°4)

**Point n°6 :**

Vote de la mise à jour des modifications liées aux nouvelles conventions quinquennales des 3 CFA de la CMA 76,

Vote de la réunion des 3 CFA en un seul, adopté par le Bureau en date du 06/11/2017.

Intervention en séance :

- Mme Clarice TARLEVE, Secrétaire générale

**Point n°7 :**

Vote relatif au Campus Havrais de l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat (URMA):

Inscription de ce projet d'investissement dans un cadre pluriannuel (2018-2022) pour un montant total TTC de 13 500 000 euros maximum,

Mobilisation de l'ensemble des co-financements envisageables pour réduire au maximum la part d'autofinancement de la CMA 76,

Vote de la proposition de confier un mandat au Président de la CMA 76 de mener et conclure les discussions avec l'ensemble des partenaires mobilisables autour de cet objectif,

adopté par le Bureau en date du 06/11/2017.

Intervention en séance :

- Mme Clarice TARLEVE, Secrétaire générale de la CMA 76

Le Président DORE ouvre la séance à 13h50.

Mme CANTEREL, membre Elue, 1<sup>ère</sup> Secrétaire adjointe du Bureau de la CMA76 fait l'appel des membres et informe l'assemblée que le quorum est atteint.

**Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 26/06/2017.**

**VOTE :**

**LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE QUI S'EST TENUE LE 26 JUIN 2017 EST ADOPTE A L'UNANIMITE, DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**I POINTS SOUMIS AU VOTE**

**Point n°1 :**

**Vote des produits et tarifs 2018 de la CMA76 et proposition de modification des derniers tarifs, adopté par le Bureau en date du 06/11/17 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 20/11/17.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- Proposition de Tarifs et prestations 2018 (documents n°1)

*Intervention en séance :*

- M. MARAIS, Chargé de mission

*Résolution 2016-2021/ 2017-05/ AG 225 :*

**VOTE :**

**LA PROPOSITION D'EVOLUTION DES TARIFS DES PRESTATIONS 2018 DE LA CMA76 ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 06/11/17 ET PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU 20/11/17 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVIT :**

**15 VOIX « POUR »**

**0 VOIX « CONTRE »**

**0 VOIX « BLANC »**

**0 VOIX « ABSTENTION »**

**Point n°2 :**

**Vote de l'arrêté du projet des budgets primitifs n°1 2018 de la CMA 76 et de trois CFA adopté par le bureau en date du 06/11/17 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 20/11/17.**

*Documents de travail transmis préalablement :*

- Comptes de résultat et bilans (documents n°2)

*Intervention en séance :*

- M. MARAIS, Chargé de mission

*Résolution 2016-2021/ 2017-05/ AG 226 :*

**VOTE :**

LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 DE LA CMA76 ET DES TROIS CFA ET DE SES ANNEXES, ADOPTE PAR LE BUREAU EN DATE DU 06/11/17 ET PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU 20/11/17 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIV :

16 VOIX « POUR »

0 VOIX « CONTRE »

0 VOIX « BLANC »

0 VOIX « ABSTENTION »

**Point n°3 :**

Vote de la mise à jour des Représentations extérieures de la CMA 76 :

- SMA (Seine-Maritime Attractivité), vote de la nomination de M. DORÉ comme trésorier et membre titulaire de l'association SMA,
  - Conseil de développement de Caux Seine développement, vote de la nomination de M. DORÉ en qualité de membre titulaire,
- adopté par le Bureau en date du 06/11/2017.

*Intervention en séance :*

- Mme Clarice TARLEVÉ, Secrétaire Générale

Résolution 2016-2021/ 2017-05/ AG 227 :

**VOTE :**

LA NOMINATION DE M. DORE COMME TRESORIER ET REPRESENTANT DE LA CMA76 A SMA (SEINE MARITIME ATTRACTIVITE), EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIV :

16 VOIX « POUR »

0 VOIX « CONTRE »

0 VOIX « BLANC »

0 VOIX « ABSTENTION »

LA NOMINATION DE M. DORÉ REPRESENTANT LA CMA76 AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE CAUX SEINE DEVELOPPEMENT, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIV :

16 VOIX « POUR »

0 VOIX « CONTRE »

0 VOIX « BLANC »

0 VOIX « ABSTENTION »

**Point n°4 :**

Vote relatif à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt : le guichet unique, adoptée par le Bureau en date du 13/07/2017.

Vote sur les conventionnements et financements des actions 2017 à 2019, adopté par le Bureau en date du 12/10/2017 et du 06/11/17.

*Intervention(s) en séance :*

- - Mme Céline BREBION LEIRE, Directrice Emploi développement innovation

Résolution 2016-2021/ 2017-05/ AG 228 :

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE SEINE MARITIME,

APRES AVOIR

PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DE L'AMI LANCE PAR LA REGION POUR LA SELECTION D'OPERATEURS CHARGES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ENTREPRENEURIAT

CONSIDERANT

QUE L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DE CREATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES ARTISANALES S'INSCRIT DANS LES MISSIONS DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT TELLES QU'ELLES SONT DEFINIES PAR LE CODE DE L'ARTISANAT

APRES AVOIR

PRIS CONNAISSANCE DU CADRE TECHNIQUE ET DES BUDGETS DE CETTE OPERATION POUR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SEINE MARITIME ET LA PROPOSITION DE REPONSE EN GROUPEMENT DES CMA DE NORMANDIE AVEC COMME CHEF DE FILE LA CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

APPROUVENT

LA PARTICIPATION DE LA CMA DE SEINE MARITIME AU GROUPEMENT

AUTORISE

LE PRESIDENT DE LA CMA DE SEINE MARITIME A ENGAGER LES DEMARCHES ET A SIGNER LES DOCUMENTS NECESSAIRES A LA CANDIDATURE DE LA CMA DE LA SEINE MARITIME A CET AMI DANS LE CADRE DU GROUPEMENT, EN TANT QUE SOUS-TRAITANT.

L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVIT :

16 VOIX « POUR »

0 VOIX « CONTRE »

0 VOIX « BLANC »

0 VOIX « ABSTENTION »

*Résolution 2016-2021/ 2017-05/ AG 229 :*

**VOTE :**

LE PLAN DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES ACTIONS CAD, GPEC ET MASTERCLASS, ADOPTE PAR LE BUREAU EN DATE DU 12/10/17 ET DU 06/11/17 ET PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU 20/11/17 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LES ACTIONS PRESENTEES SONT LES SUIVANTES :

- ACTION CAD PLURIANNUELLE 2017 2019– POUR UN COUT TOTAL DE 880 430 EUROS MAXIMUM AVEC UN FINANCEMENT FSE DE 440 215 EUROS, UN FINANCEMENT DE TAXE APPRENTISSAGE DE 195 000 EUROS , SOIT 245 215 EUROS MAXIMUM D'AUTOFINANCEMENT POUR LA CMA 76,

- ACTION GPEC - POUR UN COUT TOTAL POUR 3 ANS 623 007 EUROS MAXIMUM AVEC UN FINANCEMENT FSE DE 311 503 EUROS, 150 000 EUROS FACTURES POUR L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES JEUNES ENTREPRISES, SOIT 161 503 EUROS MAXIMUM D'AUTOFINANCEMENT POUR LA CMA 76,

- MASTERCLASS APPRENTISSAGE DIEPPE 2018 – POUR UN COUT TOTAL MAXIMUM DE 113 071 EUROS AVEC UN FINANCEMENT DEPARTEMENT DE 30 000 EUROS, UN FINANCEMENT FONDS DE L'AGGLO DE DIEPPE DE 4 000 EUROS, ET UN FINANCEMENT DE FONDS FSE-IEF DE 54 535 EUROS, SOIT 22 535 EUROS D'AUTOFINANCEMENT MAXIMUM POUR LA CMA 76,

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVANT :

16 VOIX « POUR »

0 VOIX « CONTRE »

0 VOIX « BLANC »

0 VOIX « ABSTENTION »

**Point n°5 :**

Vote de la désaffectation du service public ou de l'usage direct du public des locaux et de la parcelle suivante :

- Local du CFA,

- parcelle référencée MK 11 : Parcelle de 3082 m<sup>2</sup>,

identifiés sur le plan du document n° 4, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 41, route de Bonsecours – 76000 ROUEN.

Vote du déclassement de la domanialité publique des locaux et de la parcelle référencée MK 11 : Parcelle de 3082 m<sup>2</sup>, identifiée sur le plan du document n°2.2, dont la CMA 76 est propriétaire, située au 41, route de Bonsecours – 76000 ROUEN.

La désaffectation et le déclassement seront à compter de la date du 07/09/17.

Adopté par le Bureau du 07/09/17

*Document de travail transmis préalablement :*

- Articles L. 3211-13, R. 3211-31 et R 3211-32 du code général de la propriété des personnes publiques (Document n°3).
- Plan cadastral (Document n°4)

*Résolution 2016-2021/ 2017-05/ AG 230 :*

**VOTE :**

LA PROPOSITION DE DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC OU DE L'USAGE DIRECT DU PUBLIC DES LOCAUX DE LA PARCELLE REFERENCEE MK 11 : PARCELLE DE 3082 M2, IDENTIFIEE SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°4, DONT LA CMA76 EST PROPRIETAIRE, SITUEE AU 41, ROUTE DE BONSECOURS – 76000 ROUEN EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA PROPOSITION DE DECLASSEMENT DE LA DOMANIALITE PUBLIQUE DES LOCAUX DE LA PARCELLE REFERENCEE MK 11 : PARCELLE DE 3082 M2, IDENTIFIEE SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°4, DONT LA CMA76 EST PROPRIETAIRE, SITUEE AU 41, ROUTE DE BONSECOURS – 76000 ROUEN EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA DESAFFECTATION ET LE DECLASSEMENT SERONT A COMPTER DE LA DATE DU 07/09/17.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVANT :

16 VOIX « POUR »

0 VOIX « CONTRE »

0 VOIX « BLANC »

0 VOIX « ABSTENTION »

**Point n°6 :**

Vote de la mise à jour des modifications liées aux nouvelles conventions quinquennales des 3 CFA de la CMA 76,

**Vote de la réunion des 3 CFA en un seul,  
adopté par le Bureau en date du 06/11/2017.**

*Intervention en séance :*

- Mme Clarice TARLEVE, Secrétaire générale

Résolution 2016-2021/ 2017-05/ AG 231 :

**CONSIDERANT LA RESOLUTION DE BUREAU N°2016-2021 /2017-04 B.322, EN DATE DU 9 MARS 2017 :**

**« LA PROPOSITION DE MENER UNE REFLEXION SUR UN PROJET D'ETABLISSEMENT COHERENT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION QUINQUENNALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU »**

**CONSIDERANT LA NECESSITE D'ETABLIR LA COHERENCE ENTRE LES TROIS CFA DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SEINE MARITIME, AU PLAN ADMINISTRATIF, PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF, EN VUE D'OPTIMISER LA FORMATION DES APPRENTIS ET D'EN RENFORCER LA QUALITE, DANS LE CADRE PROPOSE PAR LE CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE, TOUT EN PRESERVANT L'ACTION DE PROXIMITE AU SERVICE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE SEINOMARIN ;**

**LA CMA 76 DECIDE DE REUNIR LES TROIS CFA DE ROUEN, DIEPPE ET LE HAVRE EN UNE SEULE ENTITE ADMINISTRATIVE, PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE ET A PARTIR DU 1ER JANVIER 2018, SOUS LA DENOMINATION DE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SEINE MARITIME, DONT LE SIEGE SERA ETABLI A L'ADRESSE DU SIEGE DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT.**

**DECIDE EN CONSEQUENCE QUE LES TROIS CFA DE ROUEN, DIEPPE ET LE HAVRE PRENDRONT LA DENOMINATION SUIVANTE :**

**SITE DE ROUEN – SIMONE VEIL**

**SITE DE DIEPPE**

**SITE DU HAVRE**

**L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVIT :**

**16 VOIX « POUR »**

**0 VOIX « CONTRE »**

**0 VOIX « BLANC »**

**0 VOIX « ABSTENTION »**

**Point n°7 :**

**Vote relatif au Campus Havrais de l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat (URMA):**

**Inscription de ce projet d'investissement dans un cadre pluriannuel (2018-2022) pour un montant total TTC de 13 500 000 euros maximum,**

**Mobilisation de l'ensemble des co-financements envisageables pour réduire au maximum la part d'autofinancement de la CMA 76,**

**Vote de la proposition de confier un mandat au Président de la CMA 76 de mener et conclure les discussions avec l'ensemble des partenaires mobilisables autour de cet objectif,**

**adopté par le Bureau en date du 06/11/2017.**

*Intervention en séance :*

- Mme Clarice TARLEVE, Secrétaire générale de la CMA 76



Résolution 2016-2021/ 2017-05/ AG 232 :

**VOTE :**

**VOTE DE L'INSCRIPTION DU PROJET D'INVESTISSEMENT CAMPUS HAVRAIS DE L'URMA DANS UN CADRE PLURIANNUEL (2018-2022) POUR UN MONTANT TOTAL TTC DE 13 500 000 EUROS MAXIMUM,**

**VOTE DE LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES CO-FINANCEMENTS ENVISAGEABLES POUR REDUIRE AU MAXIMUM LA PART D'AUTOFINANCEMENT DE LA CMA 76,**

**VOTE DE DONNER MANDAT AU PRESIDENT DE LA CMA 76 DE MENER ET CONCLURE LES DISCUSSIONS AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES MOBILISABLES AUTOUR DE CET OBJECTIF.**

**L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVIT :**

**16 VOIX « POUR »**

**0 VOIX « CONTRE »**

**0 VOIX « BLANC »**

**0 VOIX « ABSTENTION »**

*L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas d'autre question ou remarque, le Président DORE lève la séance à 16h00.*



---

**Christophe DORE,**  
Président de la CMA 76